

[Texte]

On page 10 he goes on:

No claimant will be removed from Canada without being seen by a member of the new refugee board.

Very soon it will be law, Mr. Minister. You and your government have the power to turn away boats. It does not have to be the case that you will have to board those boats. So how can you make the commitments on pages 9 and 10, when a person coming on a boat may be turned away without the proper process determination and oral hearing you talk of? Such a person would receive very different treatment from one who would come through the airports, would he not? How can you promise what you just did if there are going to be two classes of refugees under your policy?

Mr. Weiner: The bill we have before us quite clearly guarantees the oral hearing before the independent tribunals. Every person will be seen by two members, the adjudicator and the independent refugee board member. You are referring to another bill. But I have said that we will not do refugee determination on a boat. The process quite clearly has been devised and is consistent with our Charter obligations. This gives every individual the right to an oral hearing in front of an independent tribunal.

There are some access controls that are quite clearly being suggested. We have taken it for granted that nobody would see the need to guarantee open access to our country to everybody who might show up. We have seen that this leads to growing abuse, and that abuse and the profiteering that ensued with it have created a hostile environment.

We have learned from the experience that this environment has to be managed very carefully. We need a hospitable environment to continue to build a generous refugee policy and to have our immigration program grow.

I set the tone of my message by talking about the refugee policy this country has today. Maybe what we should derive as the greatest benefit of this summer has been that the consciousness of all Canadians has been raised with regard to the refugees of the world. Everybody knows about the 15 million now. If we want to do more for real refugees, if we want to contribute more, if we want to bring more here, now is the time to put into place programs that can effectively do so.

Mr. Marchi: Please answer the question. You just said that you did not want people to board ships and have oral hearings. It is going to be government policy that you have the power to turn boats away. If your government makes a decision that a boat will be turned away, how will those people get an oral hearing unless you send the two

[Traduction]

Puis, à la page 12:

Nul revendicateur ne sera expulsé sans avoir été entendu par un membre de la Section du statut de réfugié.

Très bientôt, monsieur le ministre, la loi sera adoptée et votre gouvernement et vous-même aurez le pouvoir de renvoyer les bateaux de migrants sans même avoir à monter à bord. Comment donc pouvez-vous faire des déclarations comme celles de la page 11 et de la page 12, alors qu'une personne arrivant par bateau pourra être refoulée sans bénéficier du processus de détermination ni de l'audition dont vous parlez? Le traitement réservé à une telle personne ne sera-t-il pas vraiment différent de celui dont bénéficient les migrants arrivant dans un aéroport? Comment pouvez-vous faire de telles promesses quand votre politique instaure deux catégories de réfugiés?

M. Weiner: Le projet de loi que nous examinons garantit clairement le droit à une audition devant un tribunal indépendant. Tout demandeur d'un statut de réfugié rencontrera deux personnes, l'arbitre et le membre de la Section du statut. Vous faites allusion à un autre projet de loi. Mais j'ai dit que nous ne nous embarquerons pas dans un processus de détermination du statut de réfugié sur un bateau. Ce processus a été mis au point en tenant compte des obligations que nous impose la Charte. Le processus accorde à toute personne le droit à une audition devant un tribunal indépendant.

Certains dispositifs de réglementation de l'accès à ce processus sont clairement proposés. Nous avons pris pour acquis que personne ne voudrait garantir le libre accès de notre pays à n'importe quel migrant. L'expérience a montré que cela conduit à une escalade d'abus et que les abus et les fraudes créent un climat d'hostilité.

L'expérience nous montre que dans un tel climat d'hostilité, nous devons exercer une extrême prudence. Nous ne pouvons poursuivre l'élaboration d'une politique généreuse à l'égard des réfugiés et encourager la croissance de notre programme d'immigration que dans un climat d'hospitalité.

J'ai donné le ton en évoquant la politique des réfugiés que le Canada applique actuellement. On peut considérer que le plus grand avantage des discussions qui ont lieu cet été a été d'aider les Canadiens à prendre conscience de la situation des réfugiés du monde entier. Désormais, tout le monde sait qu'il y en a environ 15 millions. Le moment est venu, si nous voulons en faire plus pour les réfugiés authentiques, si nous voulons mieux les aider, si nous voulons en faire venir plus au Canada, de mettre en place des programmes qui nous permettent vraiment de le faire.

M. Marchi: Veuillez répondre à la question. Vous avez dit que vous ne vouliez pas que des agents montent à bord des bateaux pour organiser des auditions. La nouvelle politique adoptée par le gouvernement va vous donner le pouvoir de renvoyer les bateaux de migrants. Si votre gouvernement décide de renvoyer un bateau, comment les